

Message du Secrétariat : Si vous recevez ce compte-rendu par voie postale et que vous avez une adresse mail nous vous serions gré de nous la communiquer par un message à cildumourillon@gmail.com pour éviter des frais postaux futurs. Par avance, un grand merci.

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE du 21 septembre 2023

Maison de la Méditerranée (Salle Porquerolles) rue du Commandant Infernet à Toulon

Rapport moral

- Nos réunions mensuelles se sont tenues les troisièmes lundis de chaque mois. Notre dernière assemblée générale a eu lieu fin septembre 2022.
- Nous avons organisé une soirée « convivialité » en octobre à l'Anse des pins sur les plages ainsi qu'une soirée de présentation des vœux en janvier.
- Nous avons fait des doléances mensuelles ainsi que deux visites de quartier avec nos élus : quartier de Fénelon et quartier du bd Grignan.
- Les commémorations du 8 mai et 11 novembre ont été organisées au square Pariset.
- De très nombreuses demandes de nos adhérents ont été transmises à la mairie et aux différentes administrations. Nos remarques de dysfonctionnement sont généralement satisfaites, mais il est plus compliqué d'obtenir des réponses ou des informations pour des sujets plus importants. Nous allons les aborder lors de cette Assemblée générale.

Approbation des membres du Conseil d'administration et du bureau

Les membres du conseil d'administration sont :

ANDRE Yann / BARETAUD André / BERNARD Catherine / BORDES François / CARON Marcel / CORSINI Chantal / COUVÉ Michel / CRISTIANO Bernard / DAVID Jean / DHEDIN Alphonse / DUPORT Elisabeth / DUPRAT DE PAULE Nadège / GARCIN Daniel / GIRAUD Richard / GOMILA Philippe / HELIOT Béatrice / JACOB Francis / KOPYTOWSKI Marcel / MASSIANI Yves-Eric / MAYOLI Maxence / MSALLAN Gilles / de PONCINS Danielle / SADOUL Véronique / TEISSIER Charles / VIDAL Daniel

La constitution du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité des présents.

Les membres du bureau sont :

Président : François Bordes

Vice-Présidents : Nadège Duprat De Paule et Daniel Garcin

Secrétaire : Danielle de Poncins

Secrétaire adjointe : Véronique Sadoul

Trésorier : Jean-Charles David

Président d'honneur : Marcel Caron

La constitution du bureau est adoptée à l'unanimité des présents.

Rapport financier

Le solde du compte bancaire est de 9 532,55 € au 1^{er} septembre 2022

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 :

- les recettes (uniquement des adhésions d'individuels et de copropriétés) ont été de 3 760,00
- les dépenses ont été de 4 896,54 €

Le solde du compte bancaire est de 10 129,18 € au 31 mai 2022

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents.

En présence des élus de la municipalité de Toulon et des représentants des pouvoirs publics :

Introduction par Pascale Janvier, adjointe au maire en charge des relations avec les CIL.

Pour les demandes particulières, les communiquer par mail au Président. Le secrétariat se charge de les transférer aux services de la Mairie.

Étaient présents (dans l'ordre de passage) :

Magali Turbatte (attractivité économique), Mohamed Mahali (urbanisme), Geneviève Levy (gestion du foncier), Erick Mascaro (bâtiments), Laurent Bonnet (sport), Caroline Depallens (Département), Robert Cavanna (marchés publics), Luc de St Sernin (sécurité publique), Thierry Campus (espaces verts), Guy Le Berre (relations avec la Marine), Patrice Cazeau (affaires scolaires), Benoit Pelletier (communication), Christophe Moreno (commerces), Dominique Perez (prévention), Rachel Roussel (élue TPM), Amaury Charreton (ville intelligente), Virginie Pin (politiques publiques), Albert Tanguy (stationnement).

Le Président du CIL François Bordes annonce l'arrivée tardive de Yannick Chenevard pour évoquer le sujet de la pollution par les ferrys et les bateaux de croisière.

Aménagement des plages et de la base nautique : Robert Cavanna et Erick Mascaro

Diaporama qui présente la zone la zone de compétence de la Mairie (4^{ème} anse) et zone de compétence de TPM (bord de mer).

La 4^{ème} anse restera la base nautique pour 3 utilisateurs : centre municipal de voile, pirogues tahitiennes et Yacht Club. Le plan d'eau reste le même, le nombre de places de parking identique.

Le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé en janvier 2024. Les travaux commenceront au plus tôt début 2026.

L'usage restera identique : chiens autorisés sur la plage, 2 ou 3 cales de mise à l'eau

Il s'agit de revoir la configuration terrestre pour faire le lien avec la promenade Fabre et le sentier des douaniers. Le projet prévoit un meilleur usage de la presqu'île finale.

La Mairie souhaite obtenir un éco-label pour les bâtiments, végétaliser le site (sur 1 hectare) et désimpermeabiliser le sol.

F. Bordes soulève l'inquiétude de l'utilisation éventuelle de scooters de mer dans ces nouveaux aménagements. La réponse est négative car la réglementation de navigation ne change pas.

Anciennes écuries du boulevard Bazeilles : Mohamed Mahali

Le terrain appartient au Ministère de l'Armée. Les écuries sont inscrites au patrimoine de la Ville. Donc la Ville souhaite garder l'aspect d'origine des écuries, destinées à des bâtiments administratifs. Le permis de construire de logements destinés au personnel de la Marine n'a pas été déposé.

Une voie de circulation à sens unique est prévue entre le terrain et le Panoramic pour donner l'accès aux garages existant.

Hôtel de la mer : Mohamed Mahali

François Bordes rappelle qu'un nouveau projet est bien accueilli en regard des vieux bâtiments squattés. Toutefois le CIL s'interroge sur le financement de travaux de voiries par TPM pour un usage à caractère privé.

Réponse : C'est un projet privé qui présente un intérêt général et collectif pour la ville par la présence d'un hôtel de luxe. La convention PUP entre TPM et Eiffage respecte le cadre légal de la proportion à garder : pour le financement des travaux : voirie + trottoirs + réseaux + éclairages, qui bénéficient également aux résidents et à la métropole.

La suggestion d'un parc (faite par une adhérente) est trop coûteuse : rachat des terrains, aménagement et entretien.

Un adhérent, riverain et mitoyen du futur deuxième bâtiment sur le terrain des garages en contre bas, fait remarquer que le sens unique prévu boulevard Toucas va augmenter la circulation sur le bd Michelet, dont la chaussée est en très mauvais état. Autre question : la rue de la Brise va-t-elle rester une impasse ?

Mohamed Mahali a répondu que le permis a été accordé et que si des travaux sont utiles, ils seront réalisés. Il n'est pas prévu de transformer la rue de la Brise.

Une autre adhérente a fait remarquer qu'il n'y a pas d'affichage du permis de construire sur la parcelle basse. M. Mahali rappelle que la date d'affichage compte comme premier jour de délai de recours.

Présentation du projet :

Deux parcelles le composent : une parcelle en partie haute de 1900 m² avec l'hôtel actuel qui va être démolie et une autre parcelle de 1200 m² à gauche en montant le boulevard Toucas (zones des anciens garages).

- Sur la parcelle du haut : construction du bâtiment principal avec 41 chambres et 28 places de parking, accueil et restaurant en rooftop. La hauteur du bâtiment reste identique à l'ancien hôtel R+3
- Sur la parcelle du bas : démolition des garages et construction d'un bâtiment R+2 avec 14 chambres et 16 places de parking

Les riverains sont inquiets de la présence du « rooftop » qui pourrait générer des nuisances sonores. M Mahali rappelle que la police municipale sera là pour faire respecter les règles en vigueur

Un adhérent s'inquiète de l'existence d'un restaurant ouvert au public qui va ajouter de la circulation et des places de parking prises.

Terrain de l'ancienne clinique Saint Vincent : Mohamed Mahali

A ce jour le permis de construire datant de 2019 n'est plus valable et la procédure doit être reprise à nouveau. Le problème de la servitude de vue du Soledad vis à vis du projet est d'ordre privé. Le contentieux est toujours en cours.

De Mayol à Pipady : Robert Cavanna.

Le Président fait remarquer que des études coûteuses ont été engagées pour les projets du quai des paquebots, du parking aérien du terminal pour la Corse et de l'aménagement dit de « Mayol à Pipady ». Les mourillonnais souhaiteraient connaître le devenir de ce dernier projet

Robert Cavanna rappelle que les grands projets comme Chalucet ou la médiathèque de Saint Jean du Var ont pris plusieurs années alors que le foncier était municipal.

Pour le projet de Mayol à Pipady, il y a le problème du foncier puisque les terrains appartiennent au Ministère de la Marine. Le projet ne peut pas avancer tant qu'il n'y a pas de réponse de sa part. Ce sera très long.

Contrôle de la pollution des navires

François Bordes demande pourquoi il n'y a pas de laboratoire dans le Var pour assurer le contrôle des fumées de bateau.

Il est répondu que le contrôle de la pollution atmosphérique est une compétence de l'État. Il existe un seul laboratoire pour toute la côte méditerranéenne qui se trouve à Martigues. Il n'y a pas besoin d'un deuxième laboratoire.

Locations saisonnières : Mohamed Hamali

La Mairie n'a pas eu de retour de la part des habitants concernant les nuisances sonores et le manque de locations annuelles en raison des locations saisonnières. A ce jour, il n'y a pas de règlement prévu. Pour les plaintes, s'adresser à M. Mahali ou Mme Turbat.

Cohabitation des 2 roues/piétons : Luc de St Sernin

En 2001, il y avait 6 km d'aménagements cyclables sur 300 km de voirie. En 2023, il y en a 70 km. L'objectif est de relier l'est et l'ouest de la ville sans interruption, en passant par la gare SNCF ou le centre ville. Actuellement, on constate de nombreuses ruptures mais il y a un travail permanent pour assurer les liaisons.

Il existe un code de bonne conduite pour l'usage de ces aménagements, toute personne qui se déplace doit être vigilante. C'est un effort individuel.

Questions diverses :

Le parking des plages est très encombré en juillet/août car c'est le seul gratuit depuis Marseille. La Mairie n'envisage absolument pas de limiter la durée de stationnement par un disque bleu ou un stationnement payant. L'interdiction de fumer sur la plage n'est pas non plus d'actualité car trop difficile à faire appliquer.

Intervention de M. Chenevard sur la pollution des bateaux

Yannick Chenevard a commencé ses propos sur la notion de Zone ECA à appliquer sur toute la Méditerranée dès 2025. Depuis 2020, il y a obligation pour tous les navires qui entrent à 5.500 mètres de la rade de Toulon d'utiliser un combustible dont la teneur en soufre ne dépasse pas les 0,1% en masse, soit un fuel 5 fois moins polluant que la norme internationale.

A partir de la fin d'année 2023, Toulon sera le port le plus propre de la côte Méditerranéenne avec son branchement électrique. Les infrastructures ont coûté 20 millions d'euros. 80% des escales pourront se brancher.

Les sondes montrent que les taux ont chuté. Les 11 contrôles faits à bord des bateaux par les services de l'État avec un protocole strict sur moins d'un an sont positifs.

Autre information : depuis fin juillet 2023 l'ARS peut faire faire les analyses dans plusieurs laboratoires.

Question du Président : Est-il toujours prévu un quota maximum de rotations de ferrys ? La réponse par M. Chenevard est négative.

Question dans l'assemblée : quid de la pollution par les véhicules ?

Yannick Chenevard, qui approuve cette problématique, annonce que c'est le prochain sujet à traiter. Il faut faciliter encore plus l'accès et l'évacuation du port. Un aménagement est prévu pour fluidifier la circulation venant du rond-point Bazeilles en supprimant la station BP du rond-point Bonaparte.

Yannick Chenevard rappelle qu'il y a eu de nombreux aménagements sur le port de Brégaillon pour le frêt. Le transfert des ferries à Brégaillon n'est plus possible en raison de la proximité de la pyrotechnie. Compte tenu de la remontée des tensions internationales, la Marine reste prudente sur son foncier et les abords.

Fin de la réunion à 19h40

Le Président
François Bordes